

MÉMO

COLLECTE DES TRACES SUITE A UN INCIDENT SI D'ORIGINE MALVEILLANTE



Rédigé en partenariat avec : 

La collecte de traces suite à un incident numérique d'origine malveillante est une action nécessaire à l'investigation et au dépôt de plainte.

OBJECTIFS

- ✓ Mettre à disposition des personnes en charge de l'investigation numérique et des forces de l'ordre des éléments techniques nécessaires.
- ✓ Déterminer le chemin d'attaque et les faiblesses exploitées pour pouvoir y remédier.
- ✓ Identifier un responsable.
- ✓ Fournir de preuves recevables pour engager une procédure.

ACTEURS CONCERNÉS

- ✓ Utilisateurs du SI
- ✓ Responsable réseau
- ✓ Responsable applicatif
- ✓ Direction des systèmes d'information
- ✓ RSSI

PRÉSERVER TOUTES LES TRACES

- ✓ **Déconnecter du réseau** (câble / wifi / cartes réseaux virtuelles pour les machines virtualisées) les appareils concernés pour stopper l'incident et **mettre en quarantaine les machines et supports de stockage amovibles** concernés (disque externe, clé USB...) ou récemment connectés aux machines concernées.
- ✓ **Ne pas éteindre électriquement** les appareils compromis pour éviter la perte d'informations en mémoire. Si besoin, brancher les ordinateurs portables / smartphones / tablettes sur secteur.
- ✓ Tenir une main courante traçant l'ensemble des actions / évènements.
- ✓ **Identifier** si possible le « **patient zéro** » (première machine compromise) et **l'isoler**.
- ✓ **Effectuer une copie complète de la mémoire** (RAM) de l'appareil ou du fichier mémoire pour une machine virtualisée (.vmem pour Virtual Machine volatile memory file ou .vmss pour Virtual machine suspend file sur une machine VMWare).
- ✓ Si besoin de déplacer l'appareil ou si ce dernier est inutilisable, le mettre en **état de veille prolongée** (machine physique ou virtuelle) puis attendre 15 secondes avant de retirer le câble d'alimentation de la prise de courant (machine physique uniquement). Afin de **maximiser les chances de pouvoir conserver les traces**, tout appareil en veille doit être **rebranché électriquement**. **Identifier clairement la non-disponibilité** des matériels concernés (ordinateur, disque dur externe...) pour les utilisateurs en effectuant un marquage clair sur l'appareil « **cyberattaque, ne pas éteindre / allumer / connecter l'appareil** ».
- ✓ **Ne pas rallumer** le poste de travail ou l'appareil compromis, si ce dernier est éteint.
- ✓ Prendre des **photos** ou faire des **captures d'écran** de tout ce qui est visible.
- ✓ Récupérer les **fichiers de journalisation** (logs) de vos pare-feux (sans se limiter aux données présumées relatives à l'attaque), des serveurs mandataires (proxys), des postes ou serveurs touchés qui seront des éléments d'investigation.
- ✓ Effectuer une **copie complète** (disque dur) des machines impactées en privilégiant les copies intégrales (dite « bit à bit »). Des outils libres et gratuits tels que EWF Tools sont dédiés à l'acquisition de données pour l'investigation numérique. L'utilisation **d'un bloqueur physique** permettant d'éviter toute altération des données sur le support d'origine est **fortement recommandée**.

Vous pouvez vous faire assister d'un professionnel pour réaliser certaines actions ou pour conserver le matériel à disposition des enquêteurs. Il est aussi possible, selon les enjeux, de réaliser ces actes en présence d'un huissier de justice.

La collecte de traces suite à un incident numérique d'origine malveillante est une action nécessaire à l'investigation et au dépôt de plainte.

RECEVABILITÉ D'UNE TRACE EN TANT QUE PREUVE

- ✓ En plus d'un usage interne pour comprendre l'origine et le périmètre de l'incident survenu sur votre système d'information, les traces collectées peuvent constituer des **preuves à valeur juridique** en cas d'engagement d'une procédure suite à un dépôt de plainte.
- ✓ Pour permettre l'utilisation des traces recueillies comme éléments de preuve, il est recommandé de veiller à respecter les éléments ci-dessous :
 - ✓ Les informations fournies doivent avoir été **obtenues légalement**.
 - ✓ **Répertorier dans une main courante pour chaque action / évènement :**
 - ✓ Description de l'action / évènement.
 - ✓ Noter l'heure et si besoin l'écart entre l'heure de la montre et l'heure du système.
 - ✓ Indiquer le nom et la fonction de la personne ayant réalisé l'action, ainsi que ces informations pour celle à l'origine de la demande.
 - ✓ Les logiciels / applications utilisés doivent être indiqués avec leur version précise et l'horodatage de leur dernière mise à jour.
 - ✓ Calculer l'empreinte des fichiers collectés pour prouver leur intégrité (sha256 minimum : **Get-FileHash nom_du_fichier** sous Windows Powershell / **sha256sum nom_du_fichier** sous Linux).
 - ✓ Nommer et identifier clairement les appareils concernés.
 - ✓ Identifier le prestataire de service ayant fourni la donnée (le cas échéant).
 - ✓ Récupérer les éléments (journaux proxy, pare-feu, WAF, IDS, EDR ...) au **plus proche du moment de l'incident**.
 - ✓ **Conserver** les éléments recueillis dans un **lieu sûr, sécurisé** dont l'accès est restreint et surveillé.
- ✓ L'ensemble de ces conditions doit être **appliqué par vos prestataires**, le cas échéant.

AUTRES ÉLÉMENTS UTILES À PARTAGER LORS DU DÉPÔT DE PLAINTE

- ✓ L'architecture du réseau informatique,
- ✓ Les mails en lien avec l'incident,
- ✓ L'organigramme de la structure,
- ✓ Les coordonnées et périmètres des différents prestataires informatiques,
- ✓ ...

